
Jour de séance 47

le vendredi 5 mai 2017

9 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 40.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent de la politique économique a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 22 novembre 2016 au 4 mai 2017 inclusivement pour étudier les projets de loi dont il a été saisi soient consignées au *Journal des débats* de la troisième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 36.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la séance soit suspendue jusqu'à 11 h 30, après quoi la sanction royale aura lieu.

La séance, suspendue à 10 h 15, reprend à 11 h 30.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint suppléant donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;

-
- 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière ;*
 - 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage ;*
 - 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
 - 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres ;*
 - 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil ;*
 - 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés ;*
 - 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif ;*
 - 42, *Loi concernant la protection des animaux ;*
 - 43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton ;*
 - 44, *Loi sur la gouvernance locale ;*
 - 45, *Loi sur l'urbanisme ;*
 - 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme ;*
 - 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen » ;*
 - 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille ;*
 - 50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane ;*
 - 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne ;*
 - 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
 - 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement ;*
 - 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit ;*
 - 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique ;*
 - 57, *Loi concernant la recherche ;*
 - 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé ;*
 - 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ;*
 - 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
 - 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative ;*
 - 63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*
 - 64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé ;*
 - 65, *Loi sur les psychologues ;*
 - 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique ;*
 - 67, *Loi concernant le jour de la Famille ;*
 - 68, *Loi sur les emprunts de 2017 ;*

70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits* (projet de loi 69).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 12 h 15.